

**PARTENAIRES EN EVALUATION DU DEVELOPPEMENT –  
APPRENDRE ET RENDRE COMPTE**  
Atelier organisé par la France et le Groupe de travail sur  
l'évaluation de l'aide auprès du CAD  
**Paris, 25-26 mars 2003**

**Communication de M.François Sénémaud,  
chef du service de la Stratégie, des Moyens et de l'Evaluation  
à la Direction générale de la coopération internationale et du développement.  
Ministère des affaires étrangères  
France**

**Communication de M.François Sénémaud,  
chef du service de la Stratégie, des Moyens et de l'Évaluation  
à la Direction générale de la coopération internationale et du développement.  
Ministère des affaires étrangères  
France**

**Les moyens de rendre compte**

Il est essentiel, dans un pays démocratique, que les citoyens puissent connaître les résultats produits par l'agent public investi dans une politique publique.

En France, ce principe a été énoncé au moment de la Révolution de 1789, puisque l'on peut lire à l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen d'août 1789 : « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Mon projet aujourd'hui est de vous présenter la façon dont la France s'est organisée pour remplir cette tâche, en vous décrivant les moyens de rendre compte. Il s'agit de l'exemple d'un pays membre du Comité d'Aide au développement. Nous ne sommes pas les seuls. J'attire votre attention sur ce point : la manière dont chaque Etat organise les moyens de rendre compte lui appartient bien sûr en propre et reflète avant tout son organisation constitutionnelle et son histoire.

Avant d'attaquer le vif du sujet, je voudrais faire un bref rappel sur l'organisation de l'aide publique au développement en France. Deux ministères et une agence se partagent les opérations : le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie qui accueille ce séminaire, et l'Agence française de développement, placée sous la responsabilité de ces deux ministères.

Le montant total de l'aide publique au développement française en 2001 a été de 4,631 milliards €, ce qui représente 0,32 % du PIB. L'objectif clairement affirmé par le Président de la République est de passer à un effort d'aide à 0,5% du PIB en 2007, en vue d'atteindre en dix ans l'objectif de 0,7 % du PIB.

Comment se répartit l'aide publique au développement ? Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie représente 43,6 %, les affaires étrangères 23,6 % et l'AFD 1 %.

**I le dispositif institutionnel de la Vème République : premier moyen pour rendre compte**

J'aimerais aborder cet aspect, qui peut paraître éloigné de l'évaluation, mais qui en réalité est extrêmement important, et qui a trait aux relations entre le gouvernement et le Parlement.

**1/la Constitution de 1958.** Le gouvernement est responsable devant le Parlement (c'est très classique). Sa responsabilité peut être mise en cause par les représentants élus du peuple. Plusieurs articles décrivent la façon d'engager la responsabilité du gouvernement.

**2/ le questionnaire de loi de finances :** chaque année, les ministères s'engagent dans un lourd travail de compte-rendu au cours de l'été, avant le débat budgétaire, qui a traditionnellement lieu à l'automne. Il s'agit du questionnaire de la loi de finances, auquel tous les services doivent répondre avec précision sur la façon dont ont été engagées les dépenses initialement prévues dans le budget.

**3/les questions écrites ou orales**

En outre, les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat posent des questions écrites ou orales aux membres du gouvernement. Enfin, les ministres sont régulièrement auditionnés par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

## **II le développement de l'évaluation des politiques publiques en France : deuxième moyen pour rendre compte**

**1/l'évaluation de l'action des pouvoirs publics** s'est développée depuis le milieu des années 1980. Un décret de 1990 officialise l'évaluation. Il déclare vouloir amplifier les initiatives existantes et généraliser la politique de l'évaluation dans l'administration.

**2/quels sont les objectifs de l'évaluation ?** L'un des objectifs est d'améliorer l'efficacité et le rendement de l'action publique. En outre, l'évaluation est, d'après les textes, une véritable exigence politique, puisqu'elle constitue un moyen de rendre compte de l'action des pouvoirs publics aux citoyens. Elle contribue ainsi à renforcer la démocratie. Lors de la réforme du dispositif de coopération français en 1998, l'évaluation a été placée au cœur de la réforme, comme un des éléments moteurs de cette réforme.

**3/un moyen d'ouverture vers la société civile.** La possibilité de faire participer à des comités de pilotage d'évaluation des membres de la société civile permet de développer un ouverture vers le public. En décembre dernier, dans la perspective de cet atelier, les Ministères concernés ont participé à l'organisation d'un séminaire où pouvoirs publics et ONG ont pu se livrer à de fructueux échanges sur l'évaluation des actions de développement.

## **III comment se présente la situation de l'évaluation de l'aide publique au développement en France ?**

Je présenterai chaque structure l'une après l'autre.

**1/Le ministère des affaires étrangères** dispose d'un Service de la Stratégie, des Moyens et de l'évaluation. L'un des objectifs de ce service, entre autres, est de conduire un programme d'évaluations, fixé par le directeur général, auquel il rend compte. Les évaluations sont publiques, sauf quelques rapports d'évaluation-pays qui demeurent confidentiels. En effet, notre souci est de ne pas causer de difficultés dans les relations bilatérales avec les pays concernés. Toutefois, on commence à avoir des évaluations-pays pour lesquelles le partenaire a été associé à l'ensemble de l'exercice et le rapport peut être public. Notre principale difficulté à l'heure actuelle tient dans la diffusion des rapports, que nous ne parvenons pas encore à effectuer suffisamment largement.

**2/ Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie** dispose, depuis 1987, d'une unité d'évaluation des actions de développement. Cette unité procède à l'évaluation, désormais systématique, des projets mis en œuvre dans les pays émergents et dont le financement comporte une part d'aide publique au développement ; plus récemment, elle a lancé des évaluations d'autres actions de développement suivies par ce ministère, telles que les contributions françaises aux organisations multilatérales. Ces évaluations sont réalisées en toute indépendance des services opérationnels par des consultants privés ou des corps d'Etat tels que l'Inspection générale des finances ou le Conseil général des mines. Ces études sont diffusées au sein de l'administration française et, pour partie, des administrations des pays partenaires. Ici aussi, des efforts restent à entreprendre pour améliorer la diffusion de ces travaux auprès d'un public plus large.

**3/ L'Agence française de développement**, qui vient de connaître une profonde restructuration, est dotée également d'un Service d'évaluation, qui a pour tâche d'évaluer les projets mis en œuvre par l'AFD. Il conduit également des évaluations sectorielles et effectue des synthèses thématiques ou sectorielles.

Lors de l'examen par les pairs de la France au CAD en mars 2000, il avait été recommandé à notre pays de se doter d'une structure unifiée pour l'évaluation de l'aide. Nous n'y sommes pas parvenus. En revanche, les trois services s'efforcent de travailler en coordination, en complémentarité et en cohérence, ce qui passe d'abord par un travail d'information mutuelle, mais aussi par des participations croisées à des évaluations conduites

par chaque service. L'évaluation des politiques et des stratégies est un domaine auxquelles ces différentes structures ont décidé de mettre un accent plus important dans les années futures.

**Conclusion :** Je vous ai présenté la façon dont la France a mis en place l'évaluation de la politique publique d'aide au développement. D'autres pays se sont organisés différemment. Nous le verrons peut-être dans le débat. Mais, sans avoir la prétention de parler au nom de tous, j'ai l'impression que le souci commun qui anime les gouvernements des pays membres du CAD est bien de pouvoir rendre compte au mieux de la manière dont l'argent public est employé en matière d'APD, afin de faire progresser l'efficacité et l'impact de l'aide, mais aussi le contrôle démocratique.